

## Evaluation d'une demande

Par **difool13**, le **17/10/2007** à **10:46**

Bonjour,voila je doit evaluer une demande et soulever l'incompétence du tribunal d'instance:

On m'informe que le demandeur réclame:

- la réparation de malfacons que le demandeur chiffre a 9500 euros
- la somme de 1000 euros au titre de dommages et intérêts pour réparer le préjudice du au retard dans l'execution du contrat
- la somme de 500 euros en reparation des injures dont le demandeur a été victime
- la somme de 200 euros au titre de l'article 700 NCPC

Etant donné que les dépens,amendes,frais irrépétibles ne doivent pas etre pris en compte dans l'évaluation tout le reste est a prendre en compte non?soit 11 000 euros?

Etant donné que le ti ne statue qu' en premier et dernier ressort que jusqu'à 4.000 euros le T.I est donc incompétent en l'espèce

Est ce bon?

Par **niko**, le **17/10/2007** à **10:52**

Attention il me semble que le tribunal d'instance peut juger jusqu'a 10 000 euros avant de se juger incompétent et renvoyer au tribunal de grande instance.

A confirmer.

Par **difool13**, le **18/10/2007** à **08:51**

A bé merci de me le signaler parceque je serai parti complètement sur un raisonnement faux.Quoi que non 11 000 est toujours supérieur a 10 000 donc le tribunal d'instance reste toujours incompétent mais disons que j'aurai raté le début de ma conclusion.

Tu sais c'est quel article dans le NCPC??merci xD

Par **nicomando**, le **18/10/2007** à **10:01**

Un juriste ne sachant pas chercher dans un code n'est pas juriste.

Ce n'est pas à nous de faire ton boulot.

Par **difool13**, le **18/10/2007** à **17:08**

:lol:

Merci pour ce petit clin d'oeil "nicomando" Image not found or type unknown, en meme temps si s'est juste pour me  
:wink:

réprimer ca n'as pas un réel intérêt. Image not found or type unknown

Par **candix**, le **18/10/2007** à **18:14**

:lol:

[quote="difool13":2jugs1u3]Merci pour ce petit clin d'oeil "nicomando" Image not found or type unknown, en meme  
:wink:

temps si s'est juste pour me réprimer ca n'as pas un réel intérêt. Image not found or type unknown [/quote:2jugs1u3]

je ne pense pas que son but ait été de te réprimer, il dira ce qu'il en est lui meme

mais il a tout à fait raison, nous ne pouvons pas t'aider si tu ne fais pas un minimum d'effort,  
:wink:

et je ne pense pas que chercher un article dans un code soit d'une violence extreme Image not found or type unknown

Par **niko**, le **19/10/2007** à **08:28**

Coucou difool, pour en revenir au sujet j'avais un doute quant a la compétence du tribunal d'instance en matière d'injures, mais si, après vérification il est bien compétent: R.321-8 du code de l'organisation judiciaire.

Je pense qu'en l'espèce il faudra que tu conclus en énonçant que: la valeur totale des prétentions reunies et fondées sur des mêmes faits excédant le taux de compétence du tribunal d'instance sont donc irrecevables.

Par contre j'ai pas fait de conclusion depuis un sacré moment alors il faudra que quelqu'un confirme cela, et dans le cas où se sera faux, désolé mais personnellement j'en suis arrivé à

ce cheminement Image not found or type unknown

Par **nicomando**, le **19/10/2007** à **10:13**

En effet ce n'était pas une réprimande mais simplement un petit rappelle du principe de ce forum. C'est trop facile d'arriver et de poser son problème puis de demander de le résoudre avec les articles d'un code en plus.

Heureusement que certains membres sont hyper sympas.

Par **niko**, le **20/10/2007** à **10:24**

:lol:

bé oui faut bien s'entraider Image not found or type unknown !!! J'espère en tout cas que ça a pu t'aider et que je suis pas parti complètement à l'ouest.